

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 419

25 février 2006

SOMMAIRE

Aamerkrill S.A., Luxembourg	20080	xembourg	20079
Adlux S.A., Luxembourg	20073	Interfinancial S.A., Luxembourg	20079
Auburn Investment S.A.H., Luxembourg	20075	International Managing Company S.A., Win- crange	20103
Backstein Finanzgesellschaft AG, Luxembourg	20075	Invesco Ce Fund, Sicav, Luxembourg	20094
Ball Holdings, S.à r.l., Luxembourg	20078	Investment Luxco, S.à r.l., Luxembourg	20071
Benelux Mezzanine 5, S.à r.l., Senningerberg	20107	Isastef, S.à r.l., Luxembourg	20070
BLIC S.A., Bureau Luxembourgeois d'Intermé- diaire de Commerce, Esch-sur-Alzette	20082	Isastef, S.à r.l., Luxembourg	20070
BRE/Berlin V Manager, S.à r.l., Luxembourg	20098	Jap S.A., Luxembourg	20085
BRE/Berlin V Manager, S.à r.l., Luxembourg	20098	Julius Baer Multicash, Sicav, Luxembourg	20094
BRE/Cologne I Manager, S.à r.l., Luxembourg	20112	Julius Baer Multicooperation, Sicav, Luxembourg	20091
BRE/Cologne I Manager, S.à r.l., Luxembourg	20112	Julius Baer Multicooperation, Sicav, Luxembourg	20093
Brovedani International S.A., Luxembourg	20077	Julius Baer Multiinvest, Sicav, Luxembourg	20087
C.D.G. Participations S.A.H., Luxembourg	20092	Julius Baer Multiinvest, Sicav, Luxembourg	20092
C.D.G. Participations S.A.H., Luxembourg	20092	Julius Baer Multipartner, Sicav, Luxembourg	20090
Calchas Holding S.A., Luxembourg	20080	Julius Baer Multipartner, Sicav, Luxembourg	20093
Coldas S.A., Luxembourg	20079	Julius Baer Multiselect I, Sicav, Luxembourg	20089
Compagnie Financière de l'Atlantique S.A., Lu- xembourg	20072	Julius Baer Multiselect I, Sicav, Luxembourg	20092
Dubai Group Inc. S.A.H., Luxembourg	20075	Julius Baer Multistock, Sicav, Luxembourg	20091
EHAG European Industrial Holding A.G., Luxem- bourg	20073	Kalina Holding S.A., Luxembourg	20068
Electricité Schmit Prumbaum, S.à r.l., Walfer- dange	20081	Kalium Investments S.A., Luxembourg	20075
Eurofore, S.à r.l., Luxembourg	20111	Karl Augustin Spedition, Logistik & Transport, G.m.b.H., Wasserbillig	20112
Financial Corporate S.A., Steinfort	20090	Knightlights Property S.A., Luxembourg	20081
Finaxe S.A., Luxembourg	20082	Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch, S.à r.l., Luxembourg	20078
Finaxe S.A., Luxembourg	20082	Locinvest S.A., Luxembourg	20067
Galega Financière S.A., Luxembourg	20075	Lodi Holding S.A., Luxembourg	20074
GE Fanuc Automation CNC Europe S.A., Echter- nach	20069	Lucorn S.A., Luxembourg	20072
Genzyme Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	20104	Luso Constructions, S.à r.l., Mondercange	20084
Hang Chow, S.à r.l., Differdange	20074	Luximmo Invest S.A., Steinfort	20089
Hanotte S.A., Luxembourg	20076	Luxinvestment, S.à r.l., Luxembourg	20070
Hardt Group Securities S.A., Luxembourg	20080	Maarik S.A., Luxembourg	20076
Immo Belge Invest S.A.	20076	Mafit, S.à r.l., Luxembourg	20070
Immobilco 62, S.à r.l., Luxembourg	20106	Marlena S.A., Luxembourg	20073
Immobilier Clemenceau S.A., Luxembourg	20067	Medical Research Consultant S.A., Clémency	20087
Immobilvest S.A., Luxembourg	20079	Meridian Investment, S.à r.l., Luxembourg	20082
Industrial Investments & Participations S.A., Lu-		Meridian Investment, S.à r.l., Luxembourg	20082
		Meter Holding Corporation S.A., Luxembourg	20077
		Minit International S.A., Luxembourg	20098

NBG International Funds Sicav, Luxembourg	20103	Sportinvest S.A., Luxembourg	20077
New Life 2005 S.A., Luxembourg	20095	Sportinvest S.A., Luxembourg	20081
New Luxco, S.à r.l., Luxembourg	20068	Stone Holding, S.à r.l., Luxembourg	20072
(La) Nouvelle Caravelle, S.à r.l., Bertrange	20083	Sucal, S.à r.l., Roeser	20074
Nova Editor S.A., Luxembourg	20090	T-I Holdings, S.à r.l., Luxembourg	20071
Partridge S.A., Mondorf-les-Bains	20066	Telemarket S.A., Luxembourg	20078
Private Equity Pool 2003/2004, S.à r.l., Luxembourg	20077	Telemarket S.A., Luxembourg	20078
Questor S.A., Luxembourg	20085	Toscani et Fils S.A.H., Luxembourg	20093
R & M Investments S.A., Schuttrange	20094	Toscani et Fils S.A.H., Luxembourg	20093
Remolux S.A., Luxembourg	20072	Tromp Aus, A.s.b.l, Manternach	20088
Rosaline Holding S.A., Luxembourg	20073	UMT Holding S.A.	20091
Savo S.A., Luxembourg	20067	UMTT S.A.	20091
Scanhouse S.A., Esch-sur-Alzette	20073	United Technologies Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	20067
SOPAGRI, Société de Participations Agro-Industrielles S.A., Luxembourg	20069	Uzel Corporation, S.à r.l., Luxembourg	20099
Société Luxembourgeoise de Location, S.à r.l., Foetz	20082	Virtlux, A.s.b.l, Howald	20066
Solano S.A., Luxembourg	20079	Waterway Management S.A., Luxembourg	20087
Spectra Products AG, Buschdorf	20081	Westinghold S.A., Luxembourg	20068

PARTRIDGE S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.
H. R. Luxemburg B 81.179.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 1. September 2005

«Die Ernennung von Herrn Peter A.H. Willemen und Frau Ingrid C. Willemen durch Beschluss des Verwaltungsrats vom 20. August 2001 wird bestätigt. (...) Die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrats und des Kommissars werden bis zur ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2011 verlängert.»

Für die Gesellschaft
P. Willemen

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100982.3/607/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

VIRTLUX, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1137 Howald, 20, rue Neil Armstrong.

MODIFICATION DES STATUTS

Lors de l'assemblée extraordinaire du 9 novembre 2005, tous les membres de l'association ont décidé à l'unanimité les modifications de statuts suivantes.

L'article 4 des statuts est modifié comme suit:

Art. 4. L'association comprend des membres associés, «des membres dénommés «relax»» et des membres donateurs. Le nombre minimum des membres associés est fixé à trois.

Sont insérés dans les statuts les articles 10 bis, 10 ter et 10 quater qui disposent que:

Art. 10. bis Les membres «relax» sont ceux qui profitent des sites de l'association ou y contribuent ponctuellement. L'adhésion se fait par voie électronique et est constatée par l'envoi d'un courrier électronique valant carte de membre pour les membres «relax». La cotisation annuelle des membres «relax» est fixée par l'assemblée générale et elle ne peut dépasser le montant symbolique de 5 Euros.

Art. 10. ter Les membres relax n'ont aucun droit de vote aux assemblées générales. L'ordre du jour des assemblées générales leur sera communiqué par courrier électronique et ils seront libres d'assister à celles-ci et d'émettre des avis consultatifs qui ne lient en aucun cas 1 assemblée générale.

Art. 10. quater Est réputé démissionnaire après l'échéance de son adhésion tout membre «relax» qui ne renouvelle pas expressément son adhésion.

Ces modifications ont été décidées à l'unanimité par l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2005.

M. Braun / L. Blum / C. Roth.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06198. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(101025.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

IMMOBILIER CLEMENCEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.946.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Signature.

(100514.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

SAVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 84.870.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature

Mandataire

(100343.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

LOCINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.220.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2005

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2005 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

Le conseil d'administration se compose par:

- 1) Monsieur Robert Becker,
- 2) Monsieur Claude Cahen,
- 3) Monsieur Thierry Hellers.

Est commissaire aux comptes:

- Monsieur Gernot Kos, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100493.3/502/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

UNITED TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.055.000,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 103.592.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la société prise le 24 octobre 2005 que:

- Acceptation de la démission de Monsieur Richard J. Pierpont.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100581.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

NEW LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 104.715.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 novembre 2005

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique de la Société, en date du 14 novembre 2005, il a été décidé:
- d'accepter la démission avec effet au 14 novembre 2005, de NAIRE (MANAGEMENT) S.A. de sa fonction de gérant de la société,

- de nommer gérants de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicolaus Bocklandt, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
Monsieur Bruno Vanderschelden, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
Monsieur Alain Peigneux, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
Madame Laetitia Antoine, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
Madame Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
Madame Rita Goujon, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
Monsieur Pascal Demange, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
Monsieur Daniel Adam, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour NEW LUXCO, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100525.3/1005/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

KALINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.348.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 octobre 2005, les mandats des administrateurs:

Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, 2551 Luxembourg;
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Pour KALINA HOLDING S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100478.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

WESTINGHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.119.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100538.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

SOPAGRI, SOCIETE DE PARTICIPATIONS AGRO-INDUSTRIELLES, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 23.708.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2005:

- 1) L'Assemblée prend note et accepte la démission de leurs fonctions d'administrateur des sociétés:
- FINASUCRE S.A., Numéro d'immatriculation: Belgique 37822 Bruxelles, 40-42, avenue Hermann Debroux, B 1.160 Bruxelles;
 - GROUPE SUCRIER S.A., Numéro d'immatriculation: Belgique 65125 Tournai, 40-42, avenue Hermann Debroux, B 1.160 Bruxelles;
 - et de
 - Monsieur Gérard Becquer, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur pour une durée de 6 ans:
- MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

- 2) L'Assemblée prend note et accepte la démission de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG S.A., avec effet à l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2005.

L'Assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une période de 6 ans, la société COMCOLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 58.545, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Son mandat prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

- 3) Avec effet au 15 novembre 2005, l'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour SOPAGRI, SOCIETE DE PARTICIPATIONS AGRO-INDUSTRIELLES

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04842. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100604.3/029/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

GE FANUC AUTOMATION CNC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 105.115.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 13 septembre 2005

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Le mandat de Messieurs Toshihiko Koga et Katsuo Kohari, en tant qu'administrateurs A de la Société, a expiré le jour de la présente assemblée.

2. Le mandat de Messieurs Seiueemon Inaba, Pascal Boillat et Yoshiharu Inaba, en tant qu'administrateurs A de la Société, a été renouvelé et Messieurs Shinichi Tanzawa, avec adresse professionnelle à Oshinomura, Yamanashi Prefecture 401-0597, Japon, et Atsushi Shima, avec adresse professionnelle à la Zone Industrielle, L-6468 Echternach, ont été nommés en tant qu'administrateurs A de la Société.

Le mandat de Messieurs William Estep, Matthew Hardt, Jeff Garwood et Douglas Peterson, en tant qu'administrateurs B de la Société, a été renouvelé.

Le mandat de KPMG AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Leurs mandats expireront à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100550.3/275/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

LUXINVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 105.176.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 14 novembre 2005

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique de la Société, en date du 14 novembre 2005, il a été décidé:
- d'accepter la démission avec effet au 14 novembre 2005, de NAIRE (MANAGEMENT) S.A. de sa fonction de gérant de la société,

- de nommer gérants de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicolaus Bocklandt, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Monsieur Bruno Vanderschelden, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Monsieur Alain Peigneux, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Madame Laetitia Antoine, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Madame Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Madame Rita Goujon, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Monsieur Pascal Demange, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Monsieur Daniel Adam, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour LUXINVESTMENT, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100532.3/1005/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005

MAFIT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 35.379.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(100539.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

ISASTEF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. FUTURESTEP, S.à r.l.).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 73.562.

—
Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK02002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature.

(100599.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

ISASTEF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. FUTURSTEP, S.à r.l.).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 73.562.

—
Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK02004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature.

(100600.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 104.576.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 14 novembre 2005

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique de la Société, en date du 14 novembre 2005, il a été décidé:
- d'accepter la démission avec effet au 14 novembre 2005, de NAIRE (MANAGEMENT) S.A. de sa fonction de gérant de la société;

- de nommer gérants de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicolaus Bocklandt, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Monsieur Bruno Vanderschelden, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Monsieur Alain Peigneux, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Madame Laetitia Antoine, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Madame Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Madame Rita Goujon, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Monsieur Pascal Demange, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

Monsieur Daniel Adam, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour INVESTMENT LUXCO, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100540.3/1005/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

T-I HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 106.007.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 octobre 2005

L'associé unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société à compter du 12 octobre 2005 pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Alec Machiels, Vice Président de PEGASUS CAPITAL ADVISORS, L.P., né le 9 août 1972 à Wilrijk, Belgique, avec adresse professionnelle au 99 River Road, Cos Cob, CT 06787, USA;

2. Monsieur Rodney Cohen, Vice Président de PEGASUS CAPITAL ADVISORS, L.P., né le 5 novembre 1965 à Livingston, USA, avec adresse professionnelle au 99 River Road, Cos Cob, CT 06787, USA;

3. Monsieur Eric Gribetz, Vice Président de PEGASUS CAPITAL ADVISORS, L.P., né le 13 février 1974 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 99 River Road, Cos Cob, CT 06787, USA;

4. Monsieur Dan Stencel, Directeur Financier de PEGASUS CAPITAL ADVISORS, L.P., né le 16 juin 1970 à Point Pleasant, USA, avec adresse professionnelle au 99 River Road, Cos Cob, CT 06787, USA;

5. Monsieur Richard Weinberg, Conseiller des Opérations de PEGASUS CAPITAL ADVISORS, L.P., né le 2 septembre 1959 à Brooklyn, USA, avec adresse professionnelle au 99 River Road, Cos Cob, CT 06787, USA;

6. Monsieur Bordon Lai, associé de PEGASUS CAPITAL ADVISORS, L.P., né le 6 décembre 1980 à Taichung, Taiwan, avec adresse professionnelle au 99 River Road, Cos Cob, CT 06787, USA;

7. Monsieur Stanley de Jongh Osborne, II, membre de l'équipe PRIVATE EQUITY DE KELSO & COMPANY, L.P., né le 7 novembre 1970 à Palo Alto, USA, avec adresse professionnelle au 320, Park Avenue, New York, NY 10022, USA;

8. Monsieur Mark Kristoff, Président Directeur Général de CONSIDAR INC., né le 10 novembre 1961 à Easton, USA, avec adresse professionnelle au 825 Third Avenue, New York, NY 10022, USA; et

9. Monsieur Alan Docter, Président Directeur Général de CONTINENTAL MINING & METALLURGICAL CORP., né le 24 novembre 1943 à Chicago, USA, avec adresse professionnelle au 205 Worth Avenue, Palm Beach, FL 33480, USA.

Par conséquent, la Société est désormais gérée par un conseil de gérance composé des personnes suivantes:

- M. Bart Zech, gérant;

- M. Alec Machiels, gérant;

- M. Rodney Cohen, gérant;

- M. Eric Gribetz, gérant;

- M. Dan Stencel, gérant;

- M. Richard Weinberg, gérant;

- M. Bordon Lai, gérant;

- M. Stanley de Jongh Osborne, II, gérant;

- M. Mark Kristoff, gérant, et
- M. Alan Docter, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

T-I HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05227. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100541.3/2460/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

LUCORN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.575.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100543.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ATLANTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.192.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100544.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

REMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.388.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100545.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

STONE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 1.465.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 58.296.

Modification des adresses des membres du conseil de gérance:

Monsieur Colussi Roberto, 10, via Pontaccio, I-20121 Milano;

Monsieur Cupisti Claudio, 10, via Vecoli, I-55049 Viareggio;

Monsieur Marcenaro Mario, 47, Oxford Avenue, ZA-2196 Sandhurst;

Monsieur Santos Juan, 9, rue de la Gare, F-88127 Vagney;

Monsieur Becquer Gérard, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100608.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

MARLENA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1631 Luxembourg, 31, Grand-rue.
H. R. Luxembourg B 83.378.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 9. November 2005

1. Der Sitz der Gesellschaft wird nach 31, Grand-rue, L-1631 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, den 9. November 2005.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100548.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

ADLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.424.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100549.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

EHAG EUROPEAN INDUSTRIAL HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 98.656.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100551.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

ROSALINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 21.023.

La distribution de dividendes, décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 19 octobre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04568, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

P. Thill.

(100552.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

SCANHOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.307.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2005

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4222 Esch-sur-Alzette, 227, route de Luxembourg à L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, route de Luxembourg.

Pour compte de SCANHOUSE S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100603.3/752/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

HANG CHOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 96, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 20.867.

Cession de parts du 27 décembre 2004

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée HANG CHOW, S.à r.l., ayant son siège social à Differdange, 96, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Bascharage, en date du 24 mai 1983, publié au Mémorial C n° 601, en date du 31 octobre 1997, ici représentée par son gérant technique, Monsieur Qiaowang Zhan, cuisinier, demeurant à L-4601 Differdange, 96, avenue de la Liberté,

2. Monsieur Qiaowang Zhan, cuisinier, demeurant à L-4601 Differdange, 96, avenue de la Liberté, agissant en nom personnel,

3. Madame Weilian Guo, sans état particulier, demeurant à L-4601 Differdange, 96, avenue de la Liberté, agissant en nom personnel.

Le capital social de la société HANG CHOW, S.à r.l. est actuellement réparti comme suit:

Monsieur Qiaowang Zhan, prénommé	485
Monsieur Borong Chen	5
Monsieur Wei Chen	5
Madame Weilian Guo, prénommée	5
Total: cinq cents parts sociales	500

Cession de parts

1. Par les présentes, Madame Weilian Guo, déclare céder et transporter cinq (5) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Qiaowang Zhan, prénommé, ce acceptant.

2. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de cinq euros (5 EUR) somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la passation des présentes, dont quittance.

La société à responsabilité limitée HANG CHOW, S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital social de la prédite société se trouve désormais réparti de la manière suivante:

Monsieur Qiaowang Zhan, prénommé	490
Monsieur Borong Chen	5
Monsieur Wei Chen	5
Total: cinq cents parts sociales	500

Differdange, le 27 décembre 2004.

Q. Zhan / W. Guo.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06216. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101033.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

SUCAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-3397 Roeser, 2, Op de Hoehl.
R. C. Luxembourg B 60.183.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Signature.

(100553.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

LODI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.196.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100554.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

DUBAI GROUP INC. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.477.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUBAI GROUP INC. S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(100556.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

BACKSTEIN FINANZGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 93.219.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BACKSTEIN FINANZGESELLSCHAFT AG

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(100558.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

AUBURN INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 57.929.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUBURN INVESTMENT S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(100561.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

GALEGA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 62.873.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALEGA FINANCIERE S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(100562.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

KALIUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.602.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALIUM INVESTMENTS S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(100569.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

20076

IMMO BELGE INVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.378.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 septembre 2005

Sont présents:

(1) La société MAYA INVEST Ltd.,

(2) Monsieur Roger Emile Elen.

Démission et nominations d'administrateurs.

Résolutions

Monsieur Voet déclare vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.

Est nommée comme administrateur, la société de droit du Liechtenstein ALPHA ACCOUNTING AG, avec siège social au 10 Felbaweg, FL-9494 Schaan (Liechtenstein), ici représentée par son administrateur Monsieur Lucien Voet, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée, pour une période de 6 ans.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Elen arrive à son terme en décembre 2005.

Monsieur Elen déclare vouloir accepter un nouveau mandat.

A l'unanimité des votes Monsieur Elen est nommé administrateur pour une période de 6 ans.

Le mandat d'administrateur de MAYA INVEST Ltd. arrive à son terme courant 2006.

Madame Maria Keersmaekers, représentante de MAYA INVEST Ltd. déclare vouloir mettre le mandat à la disposition de l'Assemblée et vouloir accepter un nouveau mandat.

A l'unanimité des votes MAYA INVEST Ltd. est nommée administrateur pour une période de 6 ans.

Bertrange, le 23 septembre 2005.

R. Elen / L. Voet / M. Keersmaekers

Président / Secrétaire / Scrutatrice

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100572.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

HANOTTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.152.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HANOTTE S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(100573.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

MAARIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 37.218.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100617.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

PRIVATE EQUITY POOL 2003/2004, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 94.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04958, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIVATE EQUITY POOL 2003/2004, S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

(100575.3/1005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

BROVEDANI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 73.057.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(100577.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

SPORTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.594.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(100606.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

METER HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.040.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société METER HOLDING CORPORATION S.A. tenue le 20 octobre 2005 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés pour une durée prenant fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

- Monsieur Philip Prescott, né le 5 juillet 1968 à Liverpool, Grande-Bretagne, résidant au 111 Strand, Londres, WC2R, OAG, Grande-Bretagne;

- Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg;

- Madame Delphine Tempé, née le 15 février 1971 à Strasbourg, France, résidant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

2. Le mandat du commissaire aux comptes suivant est également renouvelé pour une durée prenant fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

- KPMG AUDIT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103.590, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100642.3/1035/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

LEGGETT & PLATT CANADA CO., LUXEMBOURG BRANCH, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 105.676.

Carol Thurnheer, demeurant au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant classe B,

Pouvoir de signature: Signature conjointe d'un gérant classe A et d'un gérant classe B;

Pascale Nutz, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant classe A,

Pouvoir de signature: Signature conjointe d'un gérant classe A et d'un gérant classe B;

Noëlla Antoine, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant classe A,

Pouvoir de signature: Signature conjointe d'un gérant classe A et d'un gérant classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100611.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

TELEMARKET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.992.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(100612.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

TELEMARKET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.992.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(100614.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

TELEMARKET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.992.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(100616.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

BALL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 90.414.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2004 de la société, BALL CORPORATION, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04562, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

(100620.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

IMMOBILVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 82.755.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(100619.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

INDUSTRIAL INVESTMENTS & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.662.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(100621.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

INTERFINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 31.094.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 mars 2005

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

INTERFINANCIAL S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100622.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

COLDAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.874.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(100623.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

SOLANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 66.573.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01506, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(100656.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

HARDT GROUP SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 110.966.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 octobre 2005

- Les actionnaires ont nommé avec effet immédiat et pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2007, M. Jeff Landle, résident au 120 Echo Hill DR, Stamford CT, Connecticut U.S.A.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Dr Alexander Schweickhardt, Dr Alexander Goetzinger, M. Stefan Henrich, M. Jeff Landle, M. Godfrey Abel, M. Keith McShea.

Extraits des résolutions prises par le conseil d'administration le 27 octobre 2005

- Le conseil d'administration a nommé, conformément à l'article 16 (2) de constitution de société, DELOITTE S.A., dont le siège social est: 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant qu'auditeur externe indépendant pour l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100654.3/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

CALCHAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.503.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 13 octobre 2005

1. Le conseil d'administration coopte, comme nouveaux Administrateurs M. Mohammed Kara, expert comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub-Denaira, Algérie, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et M. Alexis De Bernardi, maître en sciences économiques et commerciales, né le 13 février 1975 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Angelo De Bernardi et Madame Romaine Scheifer-Gillen. L'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive des nouveaux administrateurs.

2. Les mandats des nouveaux Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CALCHAS HOLDING S.A.

A. De Bernardi

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100624.3/545/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

AAMERKRILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 94.167.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2005

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Yves Stasser, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 41, avenue de la Gare au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Franck Provost, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100646.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

SPORTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.594.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(100625.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

ELECTRICITE SCHMIT PRUMBAUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 11, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 94.880.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100628.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

SPECTRA PRODUCTS AG, Société Anonyme.

Siège social: L-7418 Buschdorf.
R. C. Luxembourg B 57.136.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100630.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

KNIGHTLIGHTS PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 107.500.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 septembre 2005

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de nommer pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2005:

- Monsieur David Arnold, investisseur immobilier, né le 25 novembre 1950 à Dublin en Irlande, demeurant à Kenure, Westminster Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande, en qualité d'administrateur de la Société, à compter du 7 septembre 2005;

- Monsieur Brendan O'Mara, investisseur immobilier, né le 8 août 1948, à Dublin, Irlande, demeurant à Homefield, Stillorgan, Co Dublin, en qualité d'administrateur de la Société, à compter du 7 septembre 2005.

Les administrateurs de la Société sont donc les suivants:

- Mme Deirde Foley, investisseur immobilier, né le 21 octobre 1971 à Sligo, Irlande, demeurant au 26, Hollybank Avenue Upper, Ranelagh, Dublin 6, Irlande;

- M. Pierre Metzler, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. François Brouxel, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur David Arnold, investisseur immobilier, né le 25 novembre 1950 en Irlande, demeurant à Kenure, Westminster Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande;

- Monsieur Brendan O'Mara, investisseur immobilier, né le 8 août 1948, en Irlande, demeurant à Homefield, Stillorgan, Co Dublin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100650.3/280/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

FINAXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 81.530.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Signature.

(100636.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

FINAXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 81.530.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Signature.

(100638.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

MERIDIAN INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 91.670.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Signature.

(100648.3/263/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

MERIDIAN INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 91.670.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Signature.

(100647.3/263/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

BLIC S.A., BUREAU LUXEMBOURGEOIS D'INTERMEDIAIRE DE COMMERCE, Société Anonyme.

Siège social: L-4115 Esch-sur-Alzette, 9, place des Sacrifiés.
R. C. Luxembourg B 87.854.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100631.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 11.485.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100633.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

LA NOUVELLE CARAVELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, Grevelsbarrière.

R. C. Luxembourg B 111.929.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jacques Petremant, retraité, né à Rouvrois sur Othain (France) le 18 janvier 1932, demeurant à L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

2.- Madame Gertrud Körbes, retraitée, née à Laufeld (Allemagne) le 31 mai 1941, demeurant à L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

3.- Monsieur Ernest Blum, commerçant, né à Pétange le 8 décembre 1969, demeurant à L-3445 Dudelange, 9, rue Eugène Conrad.

4.- Madame Jutta Körbes, commerçante, née à Wittlich (Allemagne) le 1^{er} juin 1965, demeurant à L-3445 Dudelange, 9, rue Eugène Conrad.

5.- Monsieur Ivandro Lima, cuisinier, né à Seixas (Portugal) le 20 août 1968, demeurant à F-57840 Rochonvillers, 3, Lotissement la Forêt.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LA NOUVELLE CARAVELLE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café-restaurant et d'un établissement d'hébergement de moins de dix chambres avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques de même que l'acquisition, l'exploitation et la mise en valeur d'entreprises de restauration et la vente de tous articles de tabacs, alcools et confiserie.

La société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe, qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jacques Petremant, préqualifié, douze parts sociales	12
2.- Madame Gertrud Körbes, préqualifiée, douze parts sociales	12
3.- Monsieur Ernest Blum, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
4.- Madame Jutta Körbes, préqualifiée, trente et une parts sociales	31
5.- Monsieur Ivandro Lima, préqualifié, quarante-quatre parts sociales	44
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Jutta Körbes, préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Ivandro Lima, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.
- 4) Le siège social est fixé à L-8059 Bertrange, Grevelsbarrière.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Petremant, G. Körbes, E. Blum, J. Körbes, I. Lima, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 9 novembre 2005, vol. 433, fol. 68, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 novembre 2005

A. Weber.

(101697.3/236/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

LUSO CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3919 Mondercange, 7, rue Arthur Thinnès.

R. C. Luxembourg B 89.885.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(100746.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

JAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.770.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100586.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

QUESTOR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 99.781.

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of QUESTOR S.A., R.C.S. Luxembourg B 99.781, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 15, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 501 of May 13, 2004.

The meeting begins at 3.00 p.m., Mrs Raymonde Jallon, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, representing the total capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Extension of the object of the Company in order to permit the lending of funds to any third parties.
2. Subsequent amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Unique resolution

The object of the Company is extended in order to permit the lending of funds to any third parties.

As a consequence, Article 2 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«Art. 2.

2.1. The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and the holding, exclusively for its own benefit, of immovable property or real estate interests, in any form whatsoever and wherever situate, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or immovable property interests of any kind, the possession, the administration, the development, exploitation by rental or lease and the management of its portfolio and of immovable property interests.

(b) The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

(c) The Company may acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(d) The Company may provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realization of the objects referred to above or closely associated therewith.

2.2. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

2.3. The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects without being bound by the provisions of the law of 31 July 1929 on holding companies.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 3.15 p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de QUESTOR S.A., R.C.S. Luxembourg B 99.781, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 501 du 13 mai 2004.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Raymonde Jallon, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature de la mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Elargissement de l'objet social de la Société afin de permettre l'octroi de prêts à des tiers.
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution unique

L'objet social de la Société est élargi afin de permettre l'octroi de prêts à des tiers.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 2.

2.1. La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et la détention, exclusivement pour ses propres besoins, de propriétés immobilières et valeurs immobilières, de toutes espèces et quelle qu'en soit la situation, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de titres, emprunts obligataires, bons et d'autres valeurs mobilières ou immobilières de toute sorte, la possession, l'administration, le développement, l'exploitation par bail à court ou à long terme et la gérance de son portefeuille et des valeurs mobilières.

(b) La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

(c) Elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement.

(d) Elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

2.2. Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

2.3. La Société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social sans être soumise aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Jallon, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, vol. 150S, fol. 54, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(101611.2/230/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

MEDICAL RESEARCH CONSULTANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 86.383.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(100749.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

JULIUS BAER MULTIINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.225.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour JULIUS BAER MULTIINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(100769.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

WATERWAY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

H. R. Luxemburg B 92.567.

Hiermit erkennen wir den Rücktritt von Herrn Pierre Tholl als administrateur-délégué und als administrateur der Gesellschaft WATERWAY MANAGEMENT S.A. zum 31. Oktober 2005 an.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. November 2005.

Für den Verwaltungsrat

U.F. Baur

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05811. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100759.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

TROMP AUS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6850 Manternach, 30, Syrdallstrooss.

R. C. Luxembourg F 1.300.

—
STATUTS

Membres fondateurs:

L'an deux mille cinq, les soussignés, à savoir:

1. Schummer Raoul	employé privé	4, route du Vin	luxembourgeois	L-6794 Grevenmacher	Signature
2. Wampach Carlo	étudiant	28, Duerfstrooss	luxembourgeois	L-6830 Berbuerg	Signature
3. Schram Fernand	employé d'état	7, Om Bierg	luxembourgeois	L-6830 Berbuerg	Signature
4. Zimmer Gérard	étudiant	30, Syrdallstrooss	luxembourgeois	L-6850 Manternach	Signature
5. Modert Liz	employée privée	32A, rue de Wecker	luxembourgeoise	L-6795 Grevenmacher	Signature

ont convenu de constituer une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Chapitre I^{er}. - Dénomination, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une association sans but lucratif sous la dénomination TROMP AUS, A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour but de représenter les joueurs de cartes. De même elle a pour but de propager les règlements du club et de veiller sur la position neutre du club envers tous les partis politiques et confessionnels.

Chapitre II. - Membres

Art. 3. L'association se compose de membres actifs. Leur nombre est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur à cinq membres actifs.

Art. 4. Les membres actifs sont tous les membres qui appartiennent au conseil d'administration du club et tous ceux qui prennent part aux manifestations internes ou officielles organisées par ce même club.

Art. 5. La qualité d'un membre s'acquiert par une demande adressée au comité qui décidera de l'admission au club. Le candidat doit avoir un âge minimum de 18 ans.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

A) par démission écrite;

B) en ne pas payant la cotisation annuelle;

C) par radiation d'un motif grave (p. ex. pour la tentative de manipuler le club en faveur d'un parti politique), prononcée par le comité à la majorité des voix, l'intéressé ayant été préalablement entendu par le comité.

Chapitre III. - L'assemblée générale

Art. 7. L'ordre du jour devra être porté à la connaissance des membres par écrit au moins huit jours avant cette assemblée générale et doit indiquer les points suivants:

A) L'approbation du rapport de l'assemblée générale précédente,

B) L'approbation du rapport d'activité,

C) Lecture du bilan suivi de l'approbation des réviseurs de caisse,

D) La fixation du montant des cotisations pour le nouvel exercice,

E) L'élection éventuelles des membres du comité.

Art. 8. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an au mois du février dont les décisions doivent être publiées aux membres.

Art. 9. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le comité. Cette dernière ne pourra être faite qu'à la requête d'au moins un tiers des membres actifs.

Art. 10. Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du comité des membres actifs.

Chapitre IV. - L'administration

Art. 11. Le comité est l'organe administratif et exécutif de l'association.

Art. 12. Le comité se compose de 3 membres au moins (Le comité doit avoir un président, un secrétaire et un trésorier). Néanmoins il pourra se composer de 5 membres élus par l'assemblée générale pour un mandat de cinq ans.

Art. 13.

A) Tout membre du comité absent sans excuse valable à 3 réunions consécutives ou 5 réunions non consécutives est réputé démissionnaire.

B) Tout membre de l'administration absent sans excuse valable pendant 3 réunions consécutives perd le droit de poser sa candidature pour devenir membre du comité.

Art. 14. Les membres du comité choisissent entre eux un président, un trésorier et un secrétaire et deux assesseurs. Tout membre est rééligible. Les membres du comité ont tous le même pouvoir. C'est la majorité qui décide.

Chapitre V. - Finances

Art. 15. L'année sociale commencée correspond an par an, débutant le 1^{er} janvier N jusqu'au 31 décembre N.

Art. 16. Les ressources financières de l'association proviennent des cotisations, dons, subsides, libéralités autorisées et des recettes provenant d'activités organisées par elle.

Art. 17. Le trésorier est tenu d'inscrire toutes les recettes et les dépenses dans un livre de caisse. Toute dépense peut être effectuée qu'avec l'accord de la majorité du comité.

Art. 18. L'association décline toute responsabilité pouvant surgir d'un accident ou de tout autre fait indépendant de sa volonté, (seulement les membres actifs).

Art. 19. Les cotisations annuelles s'élèvent d'un montant minimal de 10,- EUR par membre.

Art. 20. En cas de dissolution décidée par la majorité absolue des membres de l'association, le patrimoine après acquittement du passif sera versé au bureau de bienfaisance de la Commune de Manternach.

Annexe: Liste des membres.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2005, vol. 171, fol. 72, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06588. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102048.3/000/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

LUXIMMO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 96.958.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 5 octobre 2005 à Steinfort

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement de la société anonyme LUXIMMO INVEST S.A. procédé aux modifications suivantes:

1. L'Assemblée décide de révoquer de son poste de Commissaire aux Comptes la SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1220 Luxembourg, rue de Beggen, 246.

2. L'Assemblée nomme la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN, S.à r.l., avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, au poste de Commissaire aux Comptes pour un terme de six ans.

Pour extrait conforme

Pour LUXIMMO INVEST S.A.

VO CONSULTING LUX S.A.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100752.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

JULIUS BAER MULTISELECT I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.408.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 8 novembre 2005 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Herman Beythan,

ETUDE LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg;

M. Martin Jufer,

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich;

M. Martin Vogel,

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich;

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006,

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour JULIUS BAER MULTISELECT I, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100767.3/1126/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

FINANCIAL CORPORATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 105.912.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 5 octobre 2005 à Steinfort

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement de la société anonyme FINANCIAL CORPORATE S.A. procède aux modifications suivantes:

1. l'Assemblée décide de révoquer de son poste de Commissaire aux Comptes la SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1220 Luxembourg, rue de Beggen, 246.

2. l'Assemblée nomme la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN, S.à r.l., avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, au poste de Commissaire aux Comptes pour un terme de six ans.

Pour extrait conforme

Pour FINANCIAL CORPORATE S.A.

VO CONSULTING LUX S.A.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100754.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

NOVA EDITIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.509.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour NOVA EDITIOR S.A.

Signature

(100766.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

JULIUS BAER MULTIPARTNER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 75.532.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 8 novembre 2005 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Freddy Brausch,

ETUDE LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg;

M. Walter Knabenhans,

JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich;

M. Jean-Michel Loehr,

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Dr Roman Von Ah,

JULIUS BAER ASSET MANAGEMENT LTD, Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich;

Dr Rudolf Ziegler,

JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich;

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006,

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour JULIUS BAER MULTIPARTNER, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100772.3/1126/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

UMT HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 94.504.

Le bilan au 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100768.4/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

UMTT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 94.792.

Le bilan au 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100770.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

JULIUS BAER MULTISTOCK, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.188.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour JULIUS BAER MULTISTOCK, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(100771.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

JULIUS BAER MULTICOOPERATION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 44.963.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 8 novembre 2005 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Freddy Brausch,

ETUDE LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg;

M. Walter Knabenhans,

JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich;

M. Jean-Michel Loehr,

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Dr Roman Von Ah,

JULIUS BAER ASSET MANAGEMENT LTD, Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich;

Dr Rudolf Ziegler,

JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich;

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006;

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour JULIUS BAER MULTICOOPERATION, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100777.3/1126/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

JULIUS BAER MULTISELECT I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.408.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2005.

Pour JULIUS BAER MULTISELECT I, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(100773.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

JULIUS BAER MULTIINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.225.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 8 novembre 2005 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Herman Beythan, ETUDE LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg;

M. Martin Jufer, JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Hohlstrasse 602, CH-8010 Zurich;

M. Martin Vogel, JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Hohlstrasse 602, CH-8010 Zurich;

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006,

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour JULIUS BAER MULTIINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100774.3/1126/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

C.D.G. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 17.954.

Le bilan au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour C.D.G. PARTICIPATIONS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(100924.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

C.D.G. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 17.954.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour C.D.G. PARTICIPATIONS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(100920.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

JULIUS BAER MULTIPARTNER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 75.532.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour JULIUS BAER MULTIPARTNER, Société d'Investissement à Capital Variable
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(100775.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

JULIUS BAER MULTICOOPERATION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.963.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour JULIUS BAER MULTICOOPERATION, Société d'Investissement à Capital Variable
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(100776.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

TOSCANI ET FILS S.A. , Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.451.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 1999, les mandats des Administrateurs Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, MM. Guy Baumann et Guy Kettmann ainsi que celui du Commissaire aux comptes Mme Isabelle Arend ont été renouvelés pour la durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour TOSCANI ET FILS S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100830.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

TOSCANI ET FILS S.A. , Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 41.451.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, et M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour TOSCANI ET FILS S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100827.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

20094

JULIUS BAER MULTICASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.405.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 8 novembre 2005 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Freddy Brausch,

ETUDE LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg;

M. Walter Knabenhans,

JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich;

M. Jean-Michel Loehr,

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Dr Roman Von Ah,

JULIUS BAER ASSET MANAGEMENT LTD, Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich;

Dr Rudolf Ziegler,

JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich;

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006;

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour JULIUS BAER MULTICASH, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100778.3/1126/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

INVESCO CE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 82.533.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100779.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

R & M INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 65.873.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 21 octobre 2005 que:

- le siège social de l'administrateur et l'administrateur-délégué, BELVAUX NOMINEES LIMITED, est transféré au Trinity Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

- le siège social de l'administrateur, RUCHETTE NOMINEES LIMITED, est transféré au Trinity Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

- le siège social de l'administrateur, EHLANGE NOMINEES LIMITED, est transféré au Trinity Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

BELVAUX NOMINEES LTD

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100787.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

NEW LIFE 2005 S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.993.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Carlo Iantaffi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- 2) Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de NEW LIFE 2005 S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégué pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^e jeudi du mois d'avril à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être

valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 3^e jeudi du mois d'avril à 17.00 heures en 2006.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Carlo Iantaffi	155 actions
2.- Katuscia Carraesi	155 actions
Total	310 actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marco Cameroni, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, Président;

b) Madame Marie-Louise Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;

c) Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Weis, comptable, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008.

5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Iantaffi, K. Carraesi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 33, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger.

(102338.3/211/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

BRE/BERLIN V MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.569.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1223 du 19 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05204, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(100961.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

BRE/BERLIN V MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.569.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1223 du 19 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05205, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(100965.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

MINIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.660.023,20.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 7.197.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 novembre 2005 au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg que:

- Mademoiselle Karin Augusta Prosper Savooy, domiciliée au 79, Dommelstraat, B-9250 Waasmunster est élue administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2006;

- La démission de Monsieur Maarten Frech est acceptée;

- Monsieur Richard Meyers et de Monsieur Fabio Pesiri sont réélus avec effet 5 septembre 2005. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2006;

- Le Commissaire aux Comptes, ERNST & YOUNG, est réélu avec effet au 5 septembre 2005. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

R.P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100968.3/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

UZEL CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 111.999.

 —
STATUTES

In the year two thousand five, on the eleventh of November.
Before Us, Maître Paul Bettingen notary public, residing in Niederanven.

There appeared the following:

INGRIA LUXEMBOURG, S.à r.l., established at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 11th November 2005, here represented by its Manager ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., represented by Mr Cédric Raths, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, in his capacity as Manager of the said company.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name UZEL CORPORATION, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred twenty-five) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of several managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or in case of more than one Manager, by the signature of any one of the managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members;
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed as follows by:

INGRIA LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed 125 shares

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to has fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred Euro).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager appointed for an undetermined period:
ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., a Luxembourg Limited Liability Corporation, with address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 105.263.
- 2) The address of the corporation is fixed at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INGRIA LUXEMBOURG, S.à r.l. établie au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 11 novembre 2005, ici représentée par son Gérant ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., représentée par Monsieur Cédric Raths, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, dans sa capacité de Gérant de ladite société.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination UZEL CORPORATION, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de plusieurs gérants. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intermédiaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La comparante précitée a souscrit aux parts créées de la manière suivante:

INGRIA LUXEMBOURG, S.à r.l. 125 actions

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Décisions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant nommé pour une durée indéterminée:
ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec adresse au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 105.263.
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Raths, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, vol. 150S, fol. 69, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 novembre 2005.

P. Bettingen.

(102423.3/202/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

INTERNATIONAL MANAGING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 78, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 101.258.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 16 septembre 2005

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL MANAGING COMPANY S.A., a:

- 1.- Pris acte de la démission de l'administrateur et délégué UNIVERSAL SECURITY MANAGEMENT INC,
- 2.- Nommé, en remplacement de l'administrateur sortant, pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2009, Monsieur Lucas Luca Pinazo, comptable, demeurant à B 4.910 Theux, 236bis, rue les Cours,
- 3.- Autorisé le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wintrange, le 18 novembre 2005.

Pour la société

J.L. Louis / L. Luca Pinazo

Enregistré à Diekirch, le 23 septembre 2005, réf. DSO-BI00154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 septembre 2005 au siège de la société

Les administrateurs de la société anonyme INTERNATIONAL MANAGING COMPANY S.A. ont:

Nommé administrateur-délégué chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature et notamment dans les rapports de la société avec les administrations et les établissements financiers, Monsieur Lucas Luca Pinazo, comptable, demeurant à B 4.910 Theux, 236bis, rue les Cours.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wintrange, le 18 novembre 2005.

Pour la société

J.L. Louis / L. Luca Pinazo

Enregistré à Diekirch, le 23 septembre 2005, réf. DSO-BI00155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(100836.3/241/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

NBG INTERNATIONAL FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.335.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2005

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2006, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Nikolaos Bertos, Constantinos Othoneos et Georges Papoutsis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101002.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

GENZYME LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 25,100.-.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 97.613.

In the year two thousand and five, on the twenty-first of October.

Before Us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GENZYME CORPORATION, a company incorporated and existing under the laws of Massachusetts, having its principal place of business at 500 Kendall Street, Cambridge, MA 02142, USA, listed on the Nasdaq National Market, Stock Code Genz;

here represented by Thomas Heymans, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 20, 2005.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned Notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of GENZYME LUXEMBOURG, S.à r.l., (hereafter referred to as the «Company»), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 97.613.

II. The Company's share capital is fixed at twenty-five thousand one hundred Euro (EUR 25,100.-) represented by one thousand and four (1,004) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred twenty-five thousand and seventy-five Euro (EUR 1,125,075.-) to raise it from its present amount of twenty-five thousand one hundred Euro (EUR 25,100.-) to one million one hundred fifty thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 1,150,175.-) by creation and issue of forty-five thousand and three (45,003) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, such shares to be fully paid up in nominal value, with share premium of ten million one hundred twenty-five thousand four hundred and ninety-three Euro (EUR 10,125,493.-) fully paid up.

Second resolution

Subscription - Payment

The company's sole shareholder, GENZYME CORPORATION, prenamed, declared to subscribe to the forty-five thousand and three (45,003) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued, and fully pay these new shares together with a share premium of ten million one hundred twenty-five thousand four hundred and ninety-three Euro (EUR 10,125,493.-) fully paid up by contribution in kind consisting in the transfer of fifteen shares (15) representing one hundred per cent (100%) of the share capital of SangStat LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»), with registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 66.390.

Evidence of the transfer of shares has been given to the undersigned Notary by a copy of a contribution agreement.

The total value of the contribution is declared by GENZYME CORPORATION to be eleven million two hundred fifty thousand five hundred and sixty-eight Euro (EUR 11,250,568.-). The contribution is valued at fair market value as at the date of the contribution and indicated in a statement of value from GENZYME CORPORATION.

The managers of the Company expressly accepted in a Board of Manager resolution that the contribution is valued at eleven million two hundred fifty thousand five hundred and sixty-eight Euro (EUR 11,250,568.-).

The said contribution agreement, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The sole shareholder decides that until October 21, 2006, decrease of share capital and share premium should not exceed a total amount of one hundred twelve thousand five hundred seven Euro and fifty cents (EUR 112,507.50). The sole shareholder moreover resolves that until October 21, 2006, any resolution pertaining to the reduction of share premium shall only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

«Art. 5. Capital

5.1. The company's corporate capital is fixed at one million one hundred fifty thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 1,150,175.-) represented by forty-six thousand and seven (46,007) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.

5.2. Until October 21, 2006, decrease of share capital and share premium should not exceed a total amount of one hundred twelve thousand five hundred seven Euro and fifty cents (EUR 112,507.50). Until October 21, 2006, any resolution pertaining to the reduction of share premium shall only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the same manner required for the amendment of the Articles.»

Costs

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of shares representing at least sixty-five per cent (65%) of the share capital of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, is realized under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ten thousand Euro (EUR 10,000.-)

The undersigned Notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with the Notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GENZYME CORPORATION, une société existant et constituée sous les lois de l'Etat du Massachusetts, ayant son principal lieu d'établissement au 500, Kendall Street, Cambridge, MA 02142, USA, cotée au Nasdaq National Market sous le code Genz;

Ici représentée par Thomas Heymans, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 octobre 2005,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GENZYME LUXEMBOURG, S.à r.l., (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro 97.613.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille cent euros (EUR 25.100),- représenté par mille quatre (1004) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million cent vingt-cinq mille soixante-quinze euros (EUR 1.125.075,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille cent euros (EUR 25.100,-) à un million cent cinquante mille cent soixante-quinze euros (EUR 1.150.175,-) par la création et l'émission de quarante-cinq mille trois (45.003) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et d'une prime d'émission d'un montant de dix millions cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize euros (EUR 10.125.493,-).

Seconde résolution

Souscription - Libération

L'associée unique, GENZYME CORPORATION, prénommée, représentée comme dit est, déclare souscrire aux quarante-cinq mille trois (45.003) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer totalement ces nouvelles parts sociales et prime d'émission d'un montant de dix millions cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize euros (EUR 10.125.493,-) moyennant un apport en nature consistant en un transfert de cent pour cent (100%) du capital social de SangStat Luxembourg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro 66.390.

Preuve du transfert de ces actions a été donnée au notaire soussigné, au moyen d'une copie d'un contrat d'apport.

La valeur total de l'apport déclarée par GENZYME CORPORATION est de onze millions deux cent cinquante mille cinq cent soixante-huit euros (EUR 11.250.568,-). L'apport est évalué à sa valeur de marché, comme indiqué dans un mémorandum de GENZYME CORPORATION.

Les gérants de la Société ont expressément accepté dans une résolution du conseil de gérance que l'apport a une valeur de onze millions deux cent cinquante mille cinq cent soixante-huit euros (EUR 11.250.568,-).

Le contrat d'apport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Troisième résolution

L'associé unique décide que jusqu'au 21 octobre 2006, les réductions de capital social et de prime d'émission ne pourront excéder un montant total de cent douze mille cinq cent sept euros et cinquante centimes (EUR 112.507,50). L'actionnaire unique déclare en outre que jusqu'au 21 octobre 2006, toute résolution se rapportant à une réduction de la prime d'émission ne pourra être adoptée que par la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à la somme de un million cent cinquante mille cent soixante-quinze euros (EUR 1.150.175) représentés par quarante-six mille sept (46.007) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Jusqu'au 21 octobre 2006, les réductions de capital social et de prime d'émission ne pourront excéder un montant total de cent douze mille cinq cent sept euros et cinquante centimes (EUR 112.507,50). Jusqu'au 21 octobre 2006, toute résolution se rapportant à une réduction de la prime d'émission ne pourra être adoptée que par la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

5.3. Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'associé unique déclare que l'apport en nature consistant en un transfert d'actions représentant au moins soixante-cinq pour cent (65%) du capital social d'une société existante dans la Communauté Européenne à une autre société existante dans la Communauté Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport. Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ dix mille euros (EUR 10.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Heymans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, vol. 150S, fol. 50, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

J. Elvinger.

(101983.3/211/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

IMMOBILCO 62, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 84.457.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la résolution de l'actionnaire unique datée du 14 novembre 2005 que:

- la démission de M. Dirk Oppelaar, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est acceptée avec effet au 25 novembre 2003;

- M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société, avec effet au 25 novembre 2003;

- la démission de Mme Virginie Delrue, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est acceptée en date du 14 novembre 2005;

- Monsieur Patrice Gallasin, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu, en date du 14 novembre 2005, nouveau gérant de la société.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100980.3/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

20107

BENELUX MEZZANINE 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 111.941.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROMEZZANINE 5 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques soumis à la procédure allégée, régi par le droit Français, ayant son siège social au 11, rue Scribe, 75009 Paris, France, représenté par sa société de gestion, EURO-MEZZANINE CONSEIL, une société par action simplifiée de droit français ayant son siège social au 11, rue Scribe, 75009 Paris, France, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 26 juillet 1999 sous le numéro GP 99-21 et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris (France) sous le numéro B 423.762.814, ici représenté par Monsieur Guy Fabritius, Président du Conseil de Direction de EUROMEZZANINE CONSEIL, ayant son adresse professionnelle au 11, rue Scribe, 75009 Paris, France.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre 1^{er}. - Définitions

Art. 1^{er}. Définitions

Les notions définies à l'article 1^{er} et figurant dans les présents statuts (les «Statuts») ont la signification suivante:

«Associé de Catégorie A» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie A.

«Associé de Catégorie B» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie B.

«Associé de Catégorie C» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie C.

«Associé de Catégorie D» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie D.

«Associé de Catégorie E» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie E.

«Associé de Catégorie F» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie F.

«Associé de Catégorie G» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie G.

«Associé de Catégorie H» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie H.

«Associé de Catégorie I» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie I.

«Associé de Catégorie J» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie J.

«Associé de Catégorie K» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie K.

«Associé de Catégorie L» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie L.

«Associé de Catégorie M» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie M.

«Associé de Catégorie N» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie N.

«Associé de Catégorie O» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie O.

«Associé de Catégorie P» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie P.

«Associé de Catégorie Q» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie Q.

«Associé de Catégorie R» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie R.

«Associé de Catégorie S» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie S.

«Associé de Catégorie T» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie T.

«Associé de Catégorie U» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie U.

«Associé de Catégorie V» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie V.

«Associé de Catégorie W» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie W.

«Associé de Catégorie X» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie X.

«Associé de Catégorie Y» signifie tout détenteur de parts sociales de Catégorie Y.

«Parts sociales de Catégorie A» signifie les parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie B» signifie les parts sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie C» signifie les parts sociales de Catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie D» signifie les parts sociales de Catégorie D d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie E» signifie les parts sociales de Catégorie E d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie F» signifie les parts sociales de Catégorie F d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie G» signifie les parts sociales de Catégorie G d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie H» signifie les parts sociales de Catégorie H d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie I» signifie les parts sociales de Catégorie I d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie J» signifie les parts sociales de Catégorie J d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie K» signifie les parts sociales de Catégorie K d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie L» signifie les parts sociales de Catégorie L d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie M» signifie les parts sociales de Catégorie M d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie N» signifie les parts sociales de Catégorie N d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie O» signifie les parts sociales de Catégorie O d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie P» signifie les parts sociales de Catégorie P d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie Q» signifie les parts sociales de Catégorie Q d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie R» signifie les parts sociales de Catégorie R d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie S» signifie les parts sociales de Catégorie S d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie T» signifie les parts sociales de Catégorie T d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie U» signifie les parts sociales de Catégorie U d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie V» signifie les parts sociales de Catégorie V d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie W» signifie les parts sociales de Catégorie W d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie X» signifie les parts sociales de Catégorie X d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Parts sociales de Catégorie Y» signifie les parts sociales de Catégorie Y d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

«Portefeuille» fait référence à un investissement assigné.

Chapitre II. - Constitution, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 2. Constitution

Il existe une Société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 3. Objet

La Société a pour objet de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toute société ou entreprise, ou fournir toute assistance à toute société ou entreprise quelconque (que la Société ait ou non une participation dans ladite société ou entreprise).

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra également procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination sociale

La Société a comme dénomination BENELUX MEZZANINE 5, S.à r.l.

Art. 6. Siège social

Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre III. - Capital social, Parts sociales, Portefeuilles

Art. 7. Capital social

Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie A, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie B, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie C, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie D, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie E, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie F, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie G, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie H, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie I, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie J, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie K, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie L, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie M, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie N, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie O, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie P, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Q, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie R, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie S, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie T, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie U, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie V, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie W, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie X, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Y, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les droits et conditions attachés aux différentes catégories de parts sociales sont déterminés comme suit:

Sous réserve du respect des dispositions de la Loi relative aux distributions de dividende, chaque part sociale aura droit à un dividende devant être déclaré par le(s) associé(s) et pour le montant défini par le(s) associé(s), prenant en considération les règles suivantes.

Même en présence d'un crédit positif pour une catégorie de parts sociales, Il ne pourra être distribué de dividendes à cette catégorie de parts sociales au cas où la Société serait en perte pour la période considérée.

Le gérant ou le conseil de gérance a le pouvoir de créer et de définir des portefeuilles d'actifs différents auxquels seront attribués à chacun des investissements déterminés. Il y aura un portefeuille pour chaque catégorie de parts sociales (en accord avec la Loi et les pratiques comptables), chaque Portefeuille étant désigné par la même référence que les parts sociales correspondantes (par Portefeuille A pour les Parts sociales de Catégorie A, Portefeuille B pour les Parts sociales de Catégorie B et ainsi de suite).

Toutes les catégories de parts sociales correspondront à un investissement spécifique.

Chaque Portefeuille sera géré pour les besoins exclusifs de la catégorie de parts sociales qui lui correspond (par exemple le Portefeuille A sera géré pour les besoins exclusifs des Associés de Catégorie A, le Portefeuille B sera géré pour les besoins exclusifs des Associés de Catégorie B et ainsi de suite).

Tous revenus, produits ou distributions obtenus d'un portefeuille doivent être crédités à ce même portefeuille - net de (x) toute dépense en relation avec ce portefeuille et (y) de la proportion (correspondant au nombre de parts dans chaque catégorie par rapport au nombre total de parts en circulation) des dépenses communes à tout portefeuille -et seront portés à la valeur comptable globale du portefeuille considéré.

Tous revenus quelconques qui ne peuvent pas être attribués aux Portefeuilles A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X et Y sont répartis entre les associés au prorata de leur participation.

Les dividendes, distributions ou affectations, y compris le paiement du prix de rachat en cas de rachat par la Société de ses propres parts sera à la charge du portefeuille de la catégorie au profit de laquelle l'opération est faite.

Art. 8. Modifications du capital social

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 9. Associés

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transferts

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Dissolution

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre IV. - Conseil de gérance

Art. 12. Conseil de gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de Catégorie A et/ou de gérant(s) de Catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants et si tous les gérants appartiennent à la même catégorie, la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

En cas de pluralité de gérants et si des gérant(s) de catégorie A et de catégorie B sont nommés, la société sera valablement engagée par la signature conjointe obligatoirement d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et de toutes sommes à porter à la réserve statutaire établie par la Loi ou les Statuts.

Art. 13. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre V. - Réunion des associés

Art. 14. Pouvoirs des associés

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Les conditions de quorum et de majorité précitées sont requises pour chacune des catégories de parts sociales en cas de pluralité d'associés.

Art. 15. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes annuels

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social.

Art. 17. Réserve légale et dividendes

L'excédent créditeur du compte des pertes et profits, y compris le surplus des Portefeuilles A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X et Y, après déduction des frais généraux, des charges sociales, de l'amortissement et des provisions pour engagements passés et futurs, constituera le bénéfice net de la Société. Au moins cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale comptabilisée séparément pour chacune des catégories de parts sociales. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital. Le profit net doit être placé avant l'assemblée générale qui va décider, sur recommandation du gérant ou conseil de gérance, de l'attribution de ces bénéfices.

Les résolutions concernant le paiement de dividendes parmi les sommes à distribuer conformément aux statuts sont à prendre au profit de chaque catégorie à la prochaine assemblée générale par vote majoritaire recueilli dans toutes les catégories de parts sociales.

Le gérant ou conseil de gérance peut décider le paiement d'un dividende intérimaire. La résolution pour le paiement d'un dividende intérimaire parmi les sommes distribuables en conformité avec les statuts, au bénéfice de chaque catégorie, est prise par le gérant ou par décision majoritaire du conseil de gérance.

Art. 18. Nomination d'un liquidateur

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes, charges et dépenses de la liquidation, les Portefeuilles A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X et Y seront distribués à leur catégorie respective et dans chaque catégorie aux détenteurs de parts de cette catégorie, au pro rata du nombre de parts détenus par eux.

Art. 19. Dispositions finales

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, EUROMEZZANINE 5 FCPR, désigné ci-dessus, déclare souscrire aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie A, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie B, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie C, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie D, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie E, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie F, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie G, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie H, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie I, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie J, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie K, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie L, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie M, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie N, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie O, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie P, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Q, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie R, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie S, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie T, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie U, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie V, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie W, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie X, aux cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Y et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de cent mille euros (EUR 100,000.-).

Un montant de cent mille euros (EUR 100,000.-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ quatre mille cinq cents euros.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérant de Catégorie A:

- M. Guy Fabritius, Administrateur de sociétés, né le 12 juin 1947 à Neuilly-sur-Seine (France), ayant son adresse professionnelle à 11, rue Scribe, 75009 Paris, France;

Gérant de Catégorie B:

- M. Marcel Stephany, expert comptable et fiscal, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Fixer l'adresse du siège social à 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Fabritius, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, vol. 150S, fol. 47, case 8. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

J. Elvinger.

(101805.3/211/293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

EUROFORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 111.142.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2005 que Madame Sharon Rose Alvarez-Masterton, avec adresse professionnelle au 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, GY1 3ZD Channel Islands est élue nouveau gérant A avec effet immédiat.

Madame Naomi Nicola Truffitt, avec adresse professionnelle au 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, GY1 3ZD Channel Islands est élue nouveau gérant A avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 novembre 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100987.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

BRE/COLOGNE I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.600.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1217 du 19 novembre 2003.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05220, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(100978.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005 .

BRE/COLOGNE I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.600.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1217 du 19 novembre 2003.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05224, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(100979.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005 .

KARL AUGUSTIN SPEDITION, LOGISTIK & TRANSPORT, G.m.b.H.,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung,

(anc. KARL AUGUSTIN TRANSPORTGESELLSCHAFT mbH).

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 49, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 95.420.

Bedingt durch die Einbringung der KARL AUGUSTIN TRANSPORTGESELLSCHAFT mbH in die KARL AUGUSTIN SPEDITION, LOGISTIK & TRANSPORT, GmbH übt die Zweigniederlassung in Luxemburg Ihre Geschäftstätigkeit unter dem Namen KARL AUGUSTIN SPEDITION, LOGISTIK & TRANSPORT, GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg, aus.

Der Gegenstand der Zweigniederlassung beschränkt sich auf die Vermittlung von Frachten im gewerblichen Strassengüterverkehr und die Vermietung von Aufliegern «Trailer», genannt, an nationalen und internationalen Transportunternehmen.

Der Sitz der Luxemburger Zweigniederlassung befindet sich auf 49, Grand-rue, L-6630 Wasserbillig.

Luxemburg, den 11. November 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KARL AUGUSTIN SPEDITION, LOGISTIK & TRANSPORT, G.m.b.H.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100973.3/1261/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.
